

RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITE POUR UN MAJEUR CHANGEMENT DU NOM D'USAGE

Pour le dépôt de la demande de passeport, il faut obligatoirement :

- un rendez-vous préalable

- les documents originaux

☎ 03.88.51.02.04

✉ etat.civil@brumath.fr

👉 **UN DOSSIER INCOMPLET NECESSITE LA PRISE D'UN AUTRE RENDEZ-VOUS**

DOCUMENTS A FOURNIR

- CARTE D'IDENTITE VALIDE OU PERIMEE (ACTE DE NAISSANCE NECESSAIRE SI PERIMEE DEPUIS PLUS DE 2 ANS)
- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE DECES DU CONJOINT DE MOINS DE 3 MOIS
- 2 PHOTOGRAPHIE D'IDENTITE RECENTE (PRISE DE VUE DE MOINS DE 6 MOIS)
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE RECENT DE MOINS DE 6 MOIS
 - FACTURE DE GAZ
 - FACTURE D'ELECTRICITE
 - FACTURE DE TELEPHONE
 - AVIS D'IMPOTS
 - ASSURANCES HABITATION
- JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANÇAISE (SI LE DECRET DE LA NATIONALITE NE FIGURE PAS SUR VOTRE ACTE DE NAISSANCE, CARTE D'IDENTITE FRANÇAISE)

MODALITES POUR LA DEMANDE :

PRISE D'EMPREINTE A PARTIR DE 12 ANS. LA PRESENCE DES ENFANTS EST OBLIGATOIRE LORS D'UNE DEMANDE. PRESENTATION DES PIECES ORIGINALES OBLIGATOIRES.

MODALITES POUR LE RETRAIT :

AU-DELA DE 3 MOIS, LA CARTE D'IDENTITE SERA RENVOYEE EN PREFECTURE POUR DESTRUCTION. LE DEMANDEUR DEVRA DEPOSER UNE NOUVELLE DEMANDE EN Y JOIGNANT LES PIECES JUSTIFICATIVES ET S'ACQUITTER DU DROIT DE TIMBRE.